

1445, 14 juillet.

Quittance de Charles, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, à Martin Roux, receveur de la portion du haut pays d'Auvergne d'une aide de trois cent mille francs, pour la somme de 300 francs tournois, accordée par les états d'Auvergne.

- A. Original sur parchemin, signé et jadis scellé "en sire rouge sur queue de parchemin" (d'après B.). 280 x 75-120 mm. Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 20389, n° 83.
- B. Copie moderne sur papier par Gaignières, incomplète. 235 x 375 mm. Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 20388, folio 152.

Nous Charles, duc de Bourbonnoys et d'Auvergne, comte de Forestz, seigneur de Beaujeu et de Chastel Chinon, per et chambrier de France, confessons avoir eu et receu de Martin Roux, receveur ou hault paÿs d'Auvergne de la porcion de l'aide de III^C M f. t. mis sus par monseigneur le roy en ses paÿs de langue d'oïl ou mois de janvier derrenier passé, et aussi des deniers mis sus oultre et par dessus le principal dudit aide par les gens des troys estaz dudit paÿs pour les affaires communs^(a) d'icellui, la somme de troys cens livres tournois a nous ordonnee par les instrucionz faictes et accordees pour le fait et impost dudit aide et lesdiz affaires communs, pour partie de la somme de VII^C f. t. a nous donnee et octroyee par les gens des troÿs estaz des hault et bas paÿs d'Auvergne a l'assemblee par eulx faicte a Ryon ou mois d'avril derrenier passé, pour les causes contenues et declairees esdictes instrucionz, de laquelle somme de III^C f. t. nous nous tenons pour contens et bien paieez, et en avons quitté et quittons ledit Martin Roux et tous autres. En tesmoing de ce, nous avons fait mectre nostre seel a ces presentes, le XIII^{III}^e jour de juillet l'an mil CCCC quarante et cinq.

Par monseigneur le duc,
(Signé :) Gon.

^(a)affaires communs *sic*.

Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.

Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV^e-XVI^e siècle) », porté par le Laboratoire de médiévisitque occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d'Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire

et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).

Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers (actesprinciers.huma-num.fr).